

# Conseil municipal du jeudi 06 avril 2023

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Athée, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Nadine MARTIN-FERRE.

**Présents :** GIRAUD Marc, CHAMPION Kalyne, PAILLARD Alain, LAMY Anthony, GAUTHIER Clarisse, PIAU Valérie, JULLIOT Alexandre, DESMONTILS Olivier.

**Absents excusés :** Nicole PESCHE

**Secrétaire de séance :** GIRAUD Marc

---

### ➤ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 23 février 2023. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

### ➤ DEL20230406 01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le le(s) comptable(s) public(s) à la clôture de l'exercice, préalablement au vote du compte administratif. Madame le Maire certifie que le montant des mandats émis et des titres à recouvrer, au titre de l'année 2022, est conforme à ses écritures et que les résultats sont identiques. Le compte de gestion est maintenant soumis à l'examen du Conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Considérant que le compte de gestion présenté par le Trésorier n'appelle ni observations ni réserves

**APPROUVE le Compte de Gestion 2022 du budget communal**

**AUTORISE Madame le Maire à signer le compte de gestion 2022**

### ➤ DEL20230406 02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET LOTISSEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le le(s) comptable(s) public(s) à la clôture de l'exercice, préalablement au vote du compte administratif. Madame le Maire certifie que le montant des mandats émis et des titres à recouvrer, au titre de l'année 2022, est conforme à ses écritures et que les résultats sont identiques. Le compte de gestion est maintenant soumis à l'examen du Conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Considérant que le compte de gestion présenté par le Trésorier n'appelle ni observations ni réserves

**APPROUVE le Compte de Gestion 2022 du budget lotissement**

**AUTORISE Madame le Maire à signer le compte de gestion 2022**

➤ DEL 20230406 03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 20230406\_01 approuvant le compte de gestion 2022

**Hors de la présence de Madame le Maire,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE, le compte administratif communal 2022** qui se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2022	90 710,69 €	303 644,00 €	394 354,69 €
Recettes 2022	51 562,09 €	438 334,26 €	489 896,35 €
<b>Résultats 2022</b>	<b>-39 148,60 €</b>	<b>134 690,26 €</b>	<b>95 541,66 €</b>
Report résultats 2021	56 347,86 €	487 279,20 €	543 627,06 €
Résultat	17 199,26 €		
RAR - Dépenses 2022	57 978,00 €		
RAR - recettes 2022	9 673,00 €		
<b>Résultat global</b>	<b>-31 105,74 €</b>	<b>621 969,46 €</b>	<b>590 863,72 €</b>

**DECIDE d'affecter le résultat** comme suit :

- ↳ Report excédent en fonctionnement (002) : 590 863.72 €
- ↳ Report excédent en investissement (001) : 17 199.26 €
- ↳ Réserve (1068) : 31 105.74 €

➤ DEL 20230406 04 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET LOTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 20230406\_02 approuvant le compte de gestion 2022

**Hors de la présence de Madame le Maire,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE, le compte administratif lotissement 2022** qui se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2022	10 648,00 €	0,00 €	10 648,00 €
Recettes 2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultats 2022</b>	<b>-10 648,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-10 648,00 €</b>
Report résultats 2021	10 648,00 €	5 998,02 €	16 646,02 €
<b>Résultat global</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 998,02 €</b>	<b>5 998,02 €</b>

➤ **DECIDE d'affecter le résultat** comme suit :

- ↳ Report excédent en fonctionnement (002) : 5 998,02 €
- ↳ Report excédent en investissement (001) : 0 €

➤ DEL20230406 05 TAUX D'IMPOSITION 2023 (ANNULE ET REMPLACE DEL20230119 04)

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant que les bases de fiscalité étant indexées sur l'inflation, les administrés subiraient une augmentation de leurs impôts locaux, Madame le Maire propose de diminuer chaque taux d'imposition de 1%.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**DÉCIDE, à l'unanimité,** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 19,77 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 53,81 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,15 %

**CHARGE** Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

➤ DEL20230406 06 BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET COMMUNAL

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023, Madame le Maire présente le projet de Budget, qui s'équilibre comme suit :

* section de fonctionnement .....	984 868,82 €
* section d'investissement .....	766 949,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

**APPROUVE, le budget primitif tel que présenté en annexe**

➤ DEL20230406 07 BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET LOTISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023, Madame le Maire présente le projet de Budget, qui s'équilibre comme suit :

* section de fonctionnement .....	58 841,49 €
* section d'investissement .....	52 838,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

**APPROUVE, le budget primitif tel que présenté en annexe**

➤ DEL20230406 08 PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE DE RENAZÉ

Mme le Maire informe le conseil municipal de la participation des frais de scolarité de l'année 2022/2023 pour l'école de Renazé.

Cette participation financière s'élève à 863,20 € par élève et concerne un enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité :

- **DE FINANCER** les frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Athée et scolarisés à Renazé.
-

➤ DEL20230406 09 PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE DE SAINT-QUENTIN-LES-ANGES

Mme le Maire informe le conseil municipal de la participation des frais de scolarité de l'année 2022/2023 pour l'école de Saint-Quentin-les-Anges.

Cette participation financière s'élève à 1472 € par élève et concerne un enfant de maternelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité :

- **DE FINANCER** les frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Athée et scolarisés à Saint-Quentin-les-Anges.

➤ DEL20230406 10 DEVIS DAMIEN DOBAIRE POUR LA CRÉATION D'UNE ALLÉE VERS CITY STADE

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de l'entreprise DOBAIRE PAYSAGE pour la création d'une allée vers le City stade :

Dans le devis N° 269 du 19 mars 2023 il est prévu :

- Décapage de la pierre existante.
- Fourniture et pose de pavés en béton pressé.

**Le montant du devis est de 3 463,60 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** le devis de l'entreprise **DOBAIRE PAYSAGE** pour un total de **3 463 ,60 € HT**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ DEL20230406 11 DEVIS SARL PELLUAU TRAVAUX SALLE DES LOISIRS (DALLES PLAFOND, PLINTHES)

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de l'entreprise Pelluaux pour les travaux salle des Loisirs (dalles plafond, plinthes) :

Dans le devis N° 23/03-27848 du 7 mars 2023 il est prévu :

- Dalle plafond Minerval A12.
- Plinthe en médium à peindre.

**Le montant du devis est de 4 228,37 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** le devis de l'entreprise **SARL PELLUAU** pour un total de **4 228,37 € HT**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **DEL20230406 12 DEVIS SARL PELLUAU GRILLE DE PROTECTION CONTENEURS SALLE DE L'OUDON**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de l'entreprise Pellau pour la grille de protection conteneurs salle de l'Oudon :

Dans le devis N° 23/03-27880 du 9 mars 2023 il est prévu :

- Grille Dentel tubes ondulées, acier galvanisé.

**Le montant du devis est de 2 636, 25 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** le devis de l'entreprise **SARL PELLUAU** pour un total de **2 636,25 € HT**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **DEL20230406 13 DEVIS TP CHAZE TRAVAUX DE VOIRIE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de l'entreprise TP CHAZE pour les travaux de voirie :

Dans le devis N° 2303058B du 13 mars 2023 il est prévu :

- Travaux préparatoires.
- Allée route de Craon
- Lotissement de la Croix Richard

**Le montant du devis est de 30 984,80 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** le devis de l'entreprise **TP CHAZE** pour un total de **30 984,80 € HT**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **PARE-BALLONS TERRAIN DE FOOTBALL**

Le projet est reporté.

➤ **CRÉATION DE CAVURNES AU CIMETIERE**

Le projet est reporté, faute de devis à présenter.

➤ **DEL20230406 14 CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ « LE PETIT ATHÉEN »**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une convention doit être établie entre la commune et la société « Le Petit Athéen » afin d'établir un inventaire du matériel prêté, ainsi que la mise à disposition gratuite de la parcelle cadastrée C620 et de la licence IV de débit de boissons au profit de la société « Le Petit Athéen ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** la mise à disposition gratuite du matériel d'équipement pour le commerce suivant inventaire, avec la mise à disposition gratuite de la licence IV et de la parcelle cadastrée C620.

➤ DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le dispositif se déroulera du 10 au 13 juillet et du 17 au 21 juillet 2023. Les jeunes concernés par ce dispositif seront informés.

➤ ORGANISATION JOURNÉE CITOYENNE DU 13 MAI

Les travaux prévus pour la journée citoyenne sont :

- Travaux au cimetière
- Nettoyage du sentier
- Signalisation parking des salles, si la météo le permet
- Des ateliers seront organisés pour les enfants (pâtisserie, photos etc...).
- Un repas préparé par le restaurant « le Petit Athéen » sera offert par la Mairie.

Des flyers avec bulletin d'inscription seront distribués à tous les Athéens semaine 16.

➤ QUESTIONS DIVERSES

La commémoration du 8 mai aura lieu à 10 h au cimetière.

Pour le fleurissement estival, la commune fera appel à l'Epahd Le Ponceau

- La prochaine séance aura lieu le jeudi 04 mai 2023 à 20 heures.
- La séance s'est achevée à 22h30 heures.

SIGNATURES

Le Maire

Nadine MARTIN-FERRÉ



Secrétaire de séance

Marc GIRAUD